

DEPARTEMENT : ALPES DE HAUTE PROVENCE  
COMMUNE DE REVEST DES BROUSSES  
ARRONDISSEMENT DE FORCALQUIER

ARRETÉ DU MAIRE

AR\_2023\_033

Occupation du domaine public pour la société de chasse La Broussailleuse SECTEUR  
PETIT GUBIAN - LA POIRIERE LES 14 ET 28 OCTOBRE ET LES 18 ET 25 NOVEMBRE  
2023

Nous Muriel GARAU, agissant en qualité de Maire de la Commune de Revest des Brousses,  
VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2  
VU les articles 321-6 à 321-8, R 321-9 à R 321-12 et R 610-5 du Code Pénal  
VU l'arrêté ministériel du 21 juillet 1992

CONSIDERANT la demande de la société de chasse La Broussailleuse de réaliser une battue sur le  
secteur du Petit Gubian - La Poirière les samedis 14 et 28 octobre et 18 et 25 novembre 2023

CONSIDERANT qu'il y a lieu de règlementer la circulation et le stationnement des véhicules et des  
piétons dans la Commune sur le chemin du valas du port au petit Gubian, à cette occasion.

ARRETONS

Article 1 : La société de chasse "La Broussailleuse est autorisée à occuper le même domaine public  
pour réaliser une battue sur le secteur du Petit Gubian Les Samedis 14 et 28 octobre 2023 et 18 et 25  
novembre 2023 de 07 heures à 13 heures. A cette occasion le domaine public sera occupé par la  
société "la broussailleuse" et sera interdit au public

Le domaine public devra être laissé dans un bon état de propreté et de sécurité. Le passage pour les  
véhicules de secours devra être respecté. Le balisage et la sécurité des usagers seront assurés par la  
société de chasse.

Article 2 : La Brigade de Gendarmerie de Banon et la Mairie sont chargées de l'exécution du  
présent arrêté et seront destinataires d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée,  
sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Toutes infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Ampliation de la présente transmise à  
Gendarmerie de Banon  
Société de Chasse La broussailleuse

Le 13/10/2023

Pau extrait certifié conforme

Le Maire ,

Muriel GARAU

